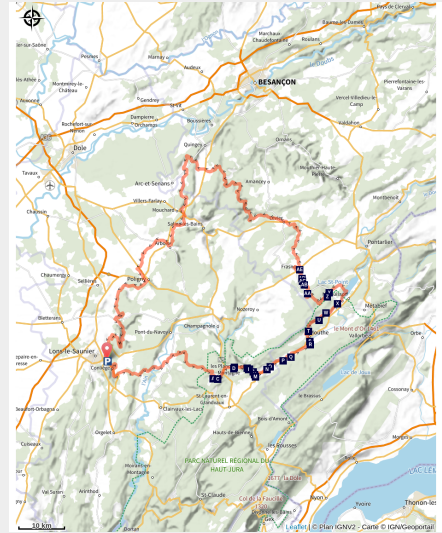


La P'tite GTJ à vélo

Lons Agglomération - Perrigny



Cyclistes sur la GTJ (© Benjamin Becker/Jura Tourisme)



La P'tite GTJ à vélo est l'une des 8 itinérances des Grandes Traversées du Jura. Unique parcours en boucle du réseau, elle se distingue également par sa longueur plus courte que les parcours GTJ 4 saisons.

Idéale pour découvrir les départements du Jura et du Doubs, la P'tite GTJ est accessible en train depuis la gare de Lons-le-Saunier. Cette itinérance de 256 km emprunte les petites routes des Montagnes du Jura et demande 3 à 7 jours d'itinérance selon le niveau des cyclistes.

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 7 jours

Longueur : 256.8 km

Dénivelé positif : 4554 m

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Lons-le-Saunier

Arrivée : Lons-le-Saunier

Balisage : 🚩 Grandes itinérances

Communes : 1. Perrigny

2. Conliège

3. Revigny

4. Publy

5. Briod

6. Verges

7. Blye

8. Châtillon

9. Marigny

10. Doucier

11. Fontenu

12. Chevrotaine

13. Le Frasnois

14. Châtelneuf

15. Chaux-des-Crotenay

16. Les Planches-en-Montagne

17. Foncine-le-Bas

18. Foncine-le-Haut

19. Champagne-sur-Loue

20. Port-Lesney

21. Pagnoz

22. Aiglepierre

23. Les Arsures

24. Montigny-lès-Arsures

25. Arbois

26. Grozon

27. Tourmont

28. Poligny

29. Miéry

30. Saint-Lothain

31. Passenans

32. Frontenay

33. Domblans

34. Menétru-le-Vignoble

35. Château-Chalon

36. Voiteur

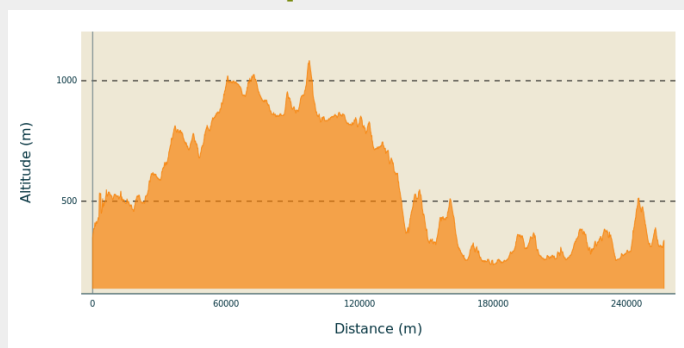
37. Nevy-sur-Seille

38. Baume-les-Messieurs

39. Lavigny

40. Pannessières

Profil altimétrique



Altitude min 237 m Altitude max 1083 m

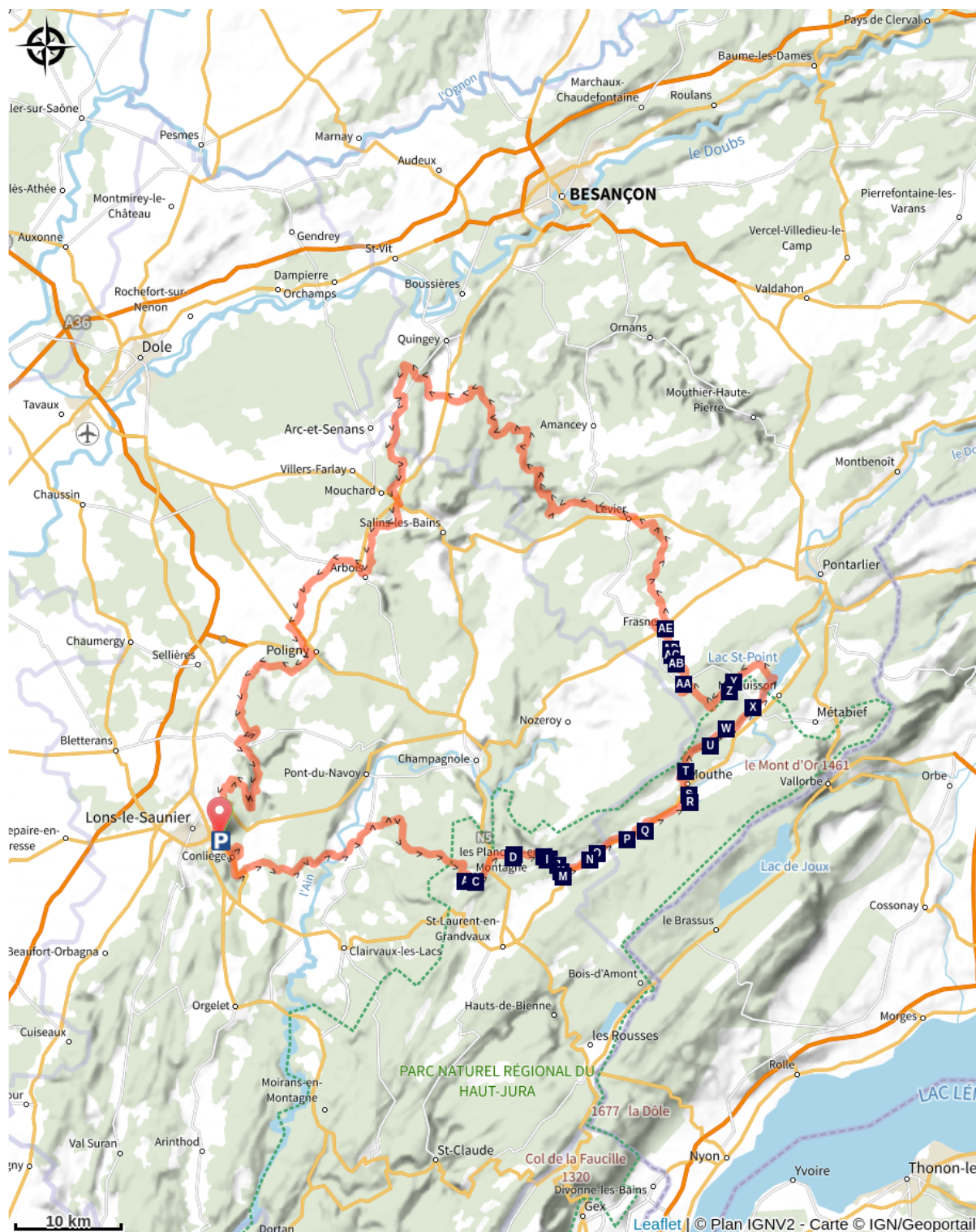
Au départ de Lons-le-Saunier ville préfecture du Jura à 250m d'altitude, elle grimpe ensuite par le Voie PLM en direction du Pays des Lacs et notamment du lac de Doucier, plus grand lac naturel du Jura avant de rejoindre le plateau des 7 lacs inscrit au réseau des Grands Sites de France avec la vallée du Hérisson.

Elle continue son ascension en direction du Lac de Saint-Point dans le Doubs à plus de 1 000 m d'altitude en passant par les gorges de Malvaux et les stations-villages de Foncine-le-Haut et de Mouthe. Après une pause rafraîchissante au Lac de Saint-Point, la descente s'engage avec la traversée des tourbières de Frasnes, site naturel protégé, et suit la vallée du Lison et de la Loue pour rejoindre ensuite les villes d'Arbois, capitale des Vins du Jura et de Poligny, Capitale du Comté. Avant de rallier Lons-le-Saunier par Château-Chalon et Baume-les-Messieurs, deux Plus Beaux Villages de France.

Une aventure à vélo entre sites naturels d'exception, villes et villages de caractère, patrimoine remarquable et cités gastronomiques. Un cocktail parfait pour une itinérance à vélo !

Plus d'informations : <https://www.gtj.asso.fr/itineraires-et-activites/petite-gtj-a-velo/>

Sur votre chemin...



- (A) Paysages jurassiens et agriculture
- (C) Les libellules
- (E) Mairie de Chaux-des-Crotenay
- (G) Sentier des Gorges de la Langouette
- (I) Ancien relais de diligence

- (B) Le bas marais
- (D) Église et château de Chaux-des-Crotenay
- (F) Les gorges de la Langouette
- (H) Seuils et continuité écologique
- (J) Cascade du bief de la Ruine

La voie du tram (K)
Foncine-le-Bas (M)

Le viaduc des Douanets (L)
La Saine, une rivière poissonneuse
(N)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Perrigny par la D678 puis traversée le village en direction de la Voie PLM.

Parking conseillé

Parking au départ de la Voie PLM à Perrigny

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

APPB Forêt Du Paradis

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800137 - FORÊT DU PARADIS

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Forêt Du Paradis sur la commune de FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, LES CHALESMES, LES PLANCHES-EN-

MONTAGNE;

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

APPB Corniches calcaires - Piton Du Verneau

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Piton Du Verneau sur la commune de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Zone de tranquillité de la vie sauvage des 4 Lacs

Période de sensibilité : Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : **Parc naturel régional du Haut-Jura**

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Le périmètre de la zone de tranquillité est concerté (Parc, CEN, Communes, Syndicat de gestion du Lac d'Ilay), et non réglementaire. Pour la tranquillité de la faune et de la flore du secteur concerné, entre les lacs d'Ilay, du Grand Maclu et du Petit Maclu, il est demandé de ne pas pénétrer la zone de mi avril à mi septembre.

Elle inclut les interdictions valables sur l'ensemble des 4 Lacs (arrêtés municipaux et préfectoral) :

- Pas de camping/bivouac sauvages
- Pas de feu
- Pas de baignade
- Pas d'activité nautiques (paddle, bouée, kayak, etc.) ; seuls les pêcheurs ont le droit de naviguer
- Pas de nuisances sonores

APPB CORNICHES CALCAIRES - COTE DU MACLU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte du Maclu sur la commune de La Chaux-du-Dombief et du Frasnois.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB Corniches calcaires - Source Du Lison

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Source Du Lison sur la commune de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE et de CROUZET-MIGETTE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Corniches calcaires - La Côte Des Aiguillons

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, l'Hirondelle des rochers et l'Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope à La Côte Des Aiguillons sur la commune de .

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - COTE POUTIN

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte Poutin sur la commune de Les Planches en Montagne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB Corniches calcaires - Vestiges Gaulois

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle,

Martinet à ventre blanc, l'Hirondelle des rochers et l'Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope aux Vestiges Gaulois sur la commune de Alaise.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Corniches calcaires - Le Sentier Aux Porcs

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, l'Hirondelle des rochers et l'Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur Le Sentier Aux Porcs sur la commune de Alaise.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CÔTE DES BUIS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte des Buis sur la commune de Lavigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie

- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétru-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB Corniches calcaires - Pont De Sarraz

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Pont De Sarraz sur la commune de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Sur votre chemin...



Paysages jurassiens et agriculture (A)

Le Massif du Jura est issu d'une longue histoire géologique. Les roches calcaires se sont formées durant l'ère Secondaire, entre - 170 Millions d'années et - 90 Millions d'années. Bien plus tard, la poussée des Alpes les a plissées, entre -11Millions d'années et -3 Millions d'années. Enfin, l'érosion, liée aux glaciers passés, au gel, à l'eau et au vent, modèle progressivement le paysage. Et l'Homme, par son agriculture et ses aménagements, apporte sa touche finale.

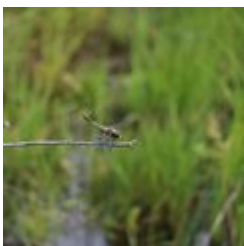
Crédit photo : CEN Franche-Comté / C.Lapprand



Le bas marais (B)

Ce milieu de tourbière si particulier se laisse apercevoir le long du chemin qui rejoint le petit Maclu. Les quelques arbres et arbustes qui arrivent à pousser dans ces conditions difficiles (sol saturé en eau, manque d'oxygène...) sont les bouleaux, les saules et les bourdaines. Au printemps, les pompons blancs des linaigrettes, plante typique de ce milieu, dépassent des herbes. Historiquement, le lac était plus grand. Peu à peu, la végétation aquatique s'est développée et les conditions d'humidité permanente n'ont pas permis à la matière végétale morte de se dégrader. En s'accumulant, toute cette matière a commencé à former ce qu'on appelle la tourbe. Ici, son épaisseur n'est pas très élevée mais elle atteint plus d'1,5 mètre sur la tourbière entre les lacs du Grand Maclu et d'Ilay.

Crédit photo : CEN Franche-Comté / C.Lapprand



Les libellules (C)

Les milieux humides diversifiés permettent l'installation de nombreuses espèces d'insectes, et notamment de libellules. Plus de la moitié des espèces de France métropolitaine sont présentes sur les mares, lacs, ruisseaux et gouilles du site. La libellule à 4 taches est facilement reconnaissable par sa tache bien distincte sur le nodus (partie du milieu) de chacune de ses quatre ailes. On peut observer cette grosse libellule à l'état adulte de mai à septembre. Son aile mesure jusqu'à 4 cm de long !

Crédit photo : CEN Franche-Comté / C.Lapprand



Église et chateau de Chaux-des-Crotenay (D)

Plusieurs fois rénovée ou agrandie depuis le 12ème siècle, et édifée sur le site d'une ancienne chapelle, l'église, classée monument historique en 1906, abrite de remarquables oeuvres d'art : tour eucharistique et statues.

Sur la colline qui domine la combe où se dresse l'édifice, un château médiéval du 12ème siècle, dit du champs des Mottes, fut détruit en 1691 sous les ordres de Louis XIV après qu'il se soit emparé de la Franche-Comté.

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis



Mairie de Chaux-des-Crotenay (E)

Remarquable par son clocher, la mairie date de 1846. L'usage de la cloche, représentant la "voix" de la communauté, a aussi son pendant dans la vie civile. Le clocher républicain, sous la responsabilité du maire ou de l'instituteur, sonne l'appel des affouagistes, les conseils municipaux, les dangers d'un incendie...

Cependant les clochers républicains n'ont jamais réellement rivalisé avec ceux des églises, et ils étaient surtout présents lorsque l'église était trop éloignée du centre du village. (PNRHJ - Collection Patrimoine)

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis



Les gorges de la Langouette (F)

Source de légendes et d'Histoire, les gorges de la Langouette sont riches de beauté et d'anecdotes à découvrir.

Crédit photo : Jean-Philippe Macchionni



Sentier des Gorges de la Langouette (G)

Au départ de l'église, la fée Langouette vous accompagne le long de ce sentier jalonné de panneaux d'interprétation pour percer les secrets de ces mystérieuses cascades et gorges de la Langouette, et admirer au plus près la beauté sauvage de ce canyon creusé par la Saine.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



Seuils et continuité écologique (H)

De nombreux obstacles, seuils ou barrages, ont été construits de longue date dans les cours d'eau pour bénéficier de leur énergie hydraulique. La plupart d'entre eux n'a désormais plus d'usage et perturbe toujours le transport naturel des sédiments de la rivière et le déplacement des poissons. Par l'absence d'entretien, ils font peser des risques importants de déstabilisation des infrastructures voisines. La connaissance du fonctionnement des cours d'eau s'est aussi fortement améliorée, incitant les gestionnaires à tendre vers un fonctionnement plus naturel des cours d'eau en aménageant ou démontant les seuils inutilisés.

Crédit photo : PNRHJ / Bertrand Devillers



Ancien relais de diligence (I)

Cette imposante bâtisse construite en 1789, au toit brisé dit «à la Mansart», comporte deux étages de granges et deux étages de caves. Les relais devaient pouvoir accueillir un nombre important d'attelages. Pour les rouliers (voituriers - transporteurs) grandvalliers, qui travaillaient à leur compte ou pour celui de Maisons de roulage, les relais étaient d'indispensables haltes. À l'apogée du roulage, au milieu du 19ème siècle, les Maisons de roulage comme la célèbre Maison Bouvet, établirent leurs propres relais dans les villes importantes.

Crédit photo : Julien Vandelle



Cascade du bief de la Ruine (J)

Jaillissant d'une source à plus de 1000 mètres d'altitude, uniquement après de fortes pluies, la cascade du Bief de la Ruine vous réserve un spectacle harmonieux entre l'œuvre de l'Homme et de la nature. Le viaduc oriente le regard vers la danse de l'eau sur la pierre, qui s'insinue naturellement entre les piles du pont.

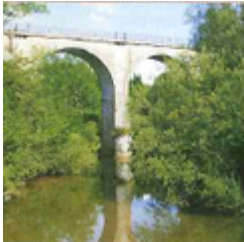
Crédit photo : PNRHJ / Christian Bruneel



La voie du tram (K)

Au début du XXe siècle, la montagne jurassienne s'est équipée de 400 kilomètres de voies ferrées métriques complétant les grands axes d'intérêt général comme la ligne Andelot-La Cluse. Sur ces voies étroites, «le Tacot» transportait, été comme hiver, les biens et les personnes. La première liaison, Lons - Saint-Claude, est ouverte en 1898, Champagnole à Foncine-le-Bas par les Planches-en-Montagne en 1924 pour fermer en 1950. Les tacots sont bénéficiaires jusqu'en 1927. Puis pannes, déraillements, retards ainsi que l'essor de l'automobile scellent le sort du «petit train» en 1958 par la fermeture de la ligne Morez - les Rousses - La Cure. En cinquante ans, par leurs échanges et leurs ouvrages, les tacots auront marqué les mémoires jurassiennes et contribué à forger un patrimoine à l'image des viaducs des gorges de Malvaux.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



Le viaduc des Douanets (L)

Les voies métriques devaient faire l'économie d'ouvrages d'art. Mais dans une région accidentée, les viaducs étaient le seul moyen de franchir rivières, gouffres et précipices. La ligne Clairvaux - Foncine a fonctionné de 1907 à 1939; les voies ont été démontées sous l'occupation.

Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost



Foncine-le-Bas (M)

Dans le secteur de Grandvaux-Malvaux, carrefour de routes importantes entre Saint-Claude, Genève, Lons le Saunier, et Besançon, l'image des rouliers et des voituriers a longtemps symbolisé l'ouverture commerciale du territoire. A Foncine-le-Bas, cette tradition se manifeste par la présence de la voie du tram, entre Clairvaux-les-Lacs et Foncine, qui a entraîné la construction du viaduc des Douanets et d'une petite gare. Ces infrastructures ont représenté une opportunité pour les entreprises locales dont l'implantation était liée à l'utilisation de la force motrice de la Saine qui traverse le village à Foncine-le-Bas.

Crédit photo : F.JEANPARIS



La Saine, une rivière poissonneuse (N)

La Saine prend sa source à proximité du village de Foncine le Haut, à 892 m d'altitude. Elle se jette dans la rivière d'Ain après un parcours d'environ 19 km. Les rares aménagements de la Saine ont permis de maintenir une intéressante diversité d'habitats aquatiques (constitués de gros blocs, galets, graviers...). Conjugués à une qualité et une incontestable fraîcheur de son eau, la Saine est une rivière parfaitement adaptée aux besoins de la truite fario. Elle est ainsi l'une des rivières les plus poissonneuses du département du Jura.

Crédit photo : PNRHJ / Bertrand Devillers